

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

► RESPECT D'AUTRUI

Les stagiaires doivent respecter toute personne, qu'il soit éducateur, personnel de restauration, ou camarade de chambre et de jeux.

Tout comportement violent et irrespectueux sera sanctionné et sera motif de renvoi.

► ALCOOL ET TABAC

Aucune boisson alcoolisée n'est tolérée. De même, la consommation de tabac est interdite.

► FRAIS MÉDICAUX

Les parents régleront le montant des frais médicaux pour les soins apportés pendant le séjour. Les actes médicaux leur seront remis pour remboursement par les caisses de sécurité sociale et mutuelles. Les médecins, kinésithérapeutes et infirmiers sont conventionnés.

► TÉLÉPHONE PORTABLE

Les téléphones portables seront consignés en chambre de 07h30 à 22h00, en cas de besoin, les parents pourront joindre le directeur du stage dont les coordonnées leur seront transmises avant le début du stage.

► TRAITEMENT MÉDICAL

Si pendant le séjour, un stagiaire est sous traitement médical, joindre une photocopie de l'ordonnance. S'il s'agit d'un médicament à n'utiliser qu'avec le plus grand soin, le remettre à l'encadrement.

► PERTE OU VOL

Durant le stage, chaque participant est responsable de ses effets personnels. Les Stages by MHR déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

► MATÉRIEL

Tout matériel doit être utilisé avec précaution. Tout stagiaire responsable de dégradation devra régler les frais de remise en état.

Fait à :

Signature du stagiaire :

Signature du responsable légal :

Le :